



HAL
open science

Comparaison européenne du projet Agenda 2000 sur le revenu des exploitations spécialisées en lait, viande bovine et grandes cultures : premiers résultats de simulations établies sur la base du RICA communautaire de 1993

F. Colson, Vincent Chatellier, Karine Daniel, M.A. Fuentes

► To cite this version:

F. Colson, Vincent Chatellier, Karine Daniel, M.A. Fuentes. Comparaison européenne du projet Agenda 2000 sur le revenu des exploitations spécialisées en lait, viande bovine et grandes cultures : premiers résultats de simulations établies sur la base du RICA communautaire de 1993. Notes et Etudes Economiques, 1998, 7, pp.61-98. hal-02686508

HAL Id: hal-02686508

<https://hal.inrae.fr/hal-02686508>

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 3**COMPARAISON EUROPEENNE DES EFFETS
DU PROJET AGENDA 2000
SUR LE REVENU DES EXPLOITATIONS SPECIALISEES
EN LAIT, VIANDE BOVINE ET GRANDES CULTURES**

**Premiers résultats de simulations établies sur la base du RICA
communautaire de 1993**

François COLSON, Vincent CHATELLIER, Karine DANIEL, Maria FUENTES

INRA - LERECO, NANTES

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention d'études passée entre le Ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction des affaires financières et économiques, Bureau de l'évaluation et de la prospective - BEP) et le Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques (LERECO) de l'INRA de Nantes et portant sur le thème :

**« Modalités de fonctionnement et dynamique des exploitations agricoles
de l'Union européenne »**

(Référence du programme : 97.H1.01.01)

Cette étude était placée sous la responsabilité d'Alain Blogowski (DAFE/SDEPE/BEP)

Les résultats présentés dans ce document n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs La Direction générale de l'Agriculture (DG VI) de la Communauté européenne en peut en aucun cas être tenue pour responsable des résultats présentés ci-après. Conformément aux règles communautaires d'utilisation du Réseau d'Information Comptable Agricole, nous avons veillé à ne pas utiliser de données déterminées sur un groupe comportant moins de quinze individus de l'échantillon

COMPARAISON EUROPEENNE DES EFFETS DU PROJET AGENDA 2000 SUR LE REVENU DES EXPLOITATIONS SPECIALISEES EN LAIT, VIANDE BOVINE ET GRANDES CULTURES

Premiers résultats de simulations établies sur la base
du RICA communautaire de 1993

INTRODUCTION

La Commission européenne a proposé en Juillet 1997, dans le cadre de l'Agenda 2000, une nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune (PAC). Le projet dénommé « paquet Santer 1 » vise à rapprocher les principes de soutien à l'agriculture européenne des règles du commerce international, définies dans le cadre de l'OMC.

Dans l'objectif de mieux comprendre la position des organisations professionnelles et des gouvernements impliqués dans la négociation de cette nouvelle réforme, ce document tente d'évaluer l'impact des propositions de juillet 1997, en analysant l'effet mécanique du projet de réforme sur les revenus des différentes catégories de producteurs de l'Union européenne.

L'analyse est conduite pour les exploitations spécialisées des trois grandes orientations de production concernées par la réforme (lait, viande bovine, grandes cultures) pour les principaux bassins de production de l'Union européenne (Daniel, 1997). Les simulations sont réalisées sur la base de données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de 1993.

Cette évaluation, conduite à structures et à productivités constantes, ne prend pas en compte les perspectives d'adaptation des exploitations à ce nouveau contexte. Elle vise à mettre en évidence les effets différenciés des premières propositions « Agenda 2000 » selon la taille, la spécialisation et le niveau d'intensification des exploitations des grands bassins de production de l'Union européenne. Une première analyse des effets possibles de modifications apportées par la Commission à ses propositions en mars 1998 est présentée en annexe du présent document (annexe 10).

LA METHODE DE SIMULATION

Les simulations sont réalisées à partir des données individuelles du RICA agrégées dans le cadre d'une typologie par zone géographique, orientation de production et classe de dimension économique (Blogowski, Colson, Chatellier, 1996). Les régions RICA (12 Etats membres hors Länder d'Allemagne de l'est) sont regroupées à dire d'experts en 26 zones de production définies notamment, selon des critères de spécialisation (Annexe 1). Elles représentent les principaux bassins de production de l'Union européenne. Les trois grandes orientations de production sont constituées pour le lait des OTEX 41 et 43, pour la viande bovine de l'OTEX 42 et pour les grandes cultures des OTEX 11 et 12. La typologie établie permet de dissocier les exploitations selon leur dimension économique. Elles sont identifiées selon leur Marge Brute Standard (MBS), trois classes de dimension économique étant définies selon ce critère : les petites (moins de 16 UDE), les moyennes (de 16 à 40 UDE), les grandes (plus de 40 UDE). Les résultats moyens par région sont analysés dans le cadre de cette synthèse, la distinction selon la dimension économique des exploitations étant présentée dans les tableaux annexes.

Les simulations sont établies en écus à structures et productivités constantes sur la base des caractéristiques d'exploitations moyennes de 1993 par orientation de production pour chaque région. La prise en compte des variations de prix des produits intervenues sur la période 1993/1995, en moyenne nationale (Annexe 2) à permis de construire une situation de référence 1995 sur laquelle sont appliquées les hypothèses de baisse de prix issues des propositions Agenda 2000 (Commission européenne, Juillet 1996). Le montant des aides directes 2000¹⁵ est aussi évalué à situation constante sur la base des facteurs de production de cette année de référence (situation 1993 incluant la suppression de la jachère obligatoire).

L'enregistrement des paiements directs n'est pas harmonisé entre les Etats membres sur la base RICA 1993¹⁶. A cette date la variable « total subventions » du RICA n'est pas subdivisée selon la nature des paiements (SCOP, élevage, autres). Il est donc nécessaire d'estimer ces variables à partir des données structurelles et du montant unitaire par pays des subventions liées aux facteurs de production. La variable « autres subventions » (agri-environnement, compensation de handicap, accidents climatiques, aides directes locales et nationales) estimée par la différence entre le total des subventions et les paiements compensatoires est donc la seule à être influencée par la non harmonisation des modalités d'enregistrement (« dues », « perçues »). Les conséquences de ce biais sont de faible ampleur sur le résultat des simulations.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est l'indicateur de revenu retenu pour analyser l'impact des scénarios de politique agricole sur les exploitations. Cet indicateur construit à partir de la Valeur Ajoutée Brute (Production - Consommations Intermédiaires) est calculé après déduction de la rémunération du travail salarié, des fermages, des taxes et des subventions reçues. Il couvre la rémunération du travail familial, les amortissements, les produits et frais financiers. L'EBE permet de comparer les performances économiques des exploitations et d'apprécier le poids des paiements directs dans la formation des revenus agricoles. Son évolution mécanique après la réforme met en évidence l'ampleur des efforts productifs que les exploitations devront réaliser pour maintenir leurs résultats.

L'application mécanique des hypothèses de changement de politique agricole, sans adaptation des exploitations aux nouveaux prix de marché, ainsi que certaines imprécisions liées aux calculs des montants de subvention invitent à considérer les résultats présentés avec la prudence liée à ce type d'exercice. L'analyse vise à identifier la capacité des systèmes à intégrer les changements de mode de soutien proposés. Ces indicateurs de tendance harmonisés au niveau communautaire doivent donc être considérés comme des éléments de réflexion et d'aide à la décision publique.

¹⁵ L'attribution des paiements directs est calculée sur la base de la détention des facteurs de production et les montants d'aides unitaires liés à ces facteurs en 1993. Les imprécisions sont liées aux difficultés de lecture des plans de régionalisation au regard du RICA. Les calculs sont donc basés sur la moyenne nationale des paiements compensatoires par hectare cultivé. Par ailleurs, le nombre de bovins mâles diffèrent parfois du nombre de primes.

¹⁶ En Allemagne, en Espagne, en Irlande, et au Royaume-Uni, seules les subventions « perçues » sont enregistrées sur la base RICA 1993. Les subventions « dues » au titre de l'exercice 1993, sont considérées dans les autres Etats membres. Les subventions « dues » seront enregistrées sur la base 1994 pour tous les pays (base non disponible en 1997).

Le RICA : un outil représentatif harmonisé

Le RICA communautaire est construit pour être représentatif de l'agriculture "professionnelle" de chaque pays. De 16 000 exploitations à sa création, il a bénéficié depuis de plusieurs restructurations importantes (modernisation des moyens de collecte et de diffusion des informations) et s'est progressivement élargi. L'échantillon du RICA européen compte actuellement 58 000 exploitations représentatives d'un "univers RICA" de 4,1 millions d'unités de production.

La sélection des exploitations de l'échantillon est effectuée par les Etats membres selon les normes communautaires. Le champ d'observation est stratifié selon la région, l'orientation technico-économique (OTEX) et la dimension économique¹⁷. Le plan de sélection vise à une représentation minimale (1 % de l'enquête Eurostat) de chaque case retenue pour la base de sélection. Le RICA couvre ainsi la majeure partie de la production communautaire.

Le RICA, grâce à sa technique de construction, son homogénéité dans les méthodes de collecte des données, la somme des informations qu'il regroupe et sa représentativité, est le seul outil disponible pour réaliser des comparaisons précises entre exploitations agricoles des douze pays de l'Union Européenne.

La dimension économique minimale, utilisée pour sélectionner les exploitations agricoles "professionnelles", varie selon les pays. Elle correspond, dans chaque Etat, approximativement à des unités susceptibles de procurer du travail à un actif à temps complet. Elle est très faible pour les pays de l'Europe du Sud (1 UDE au Portugal, 2 UDE en Espagne, en Italie, en Grèce et en Irlande), faible au Danemark (4 UDE), moyenne en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (8 UDE), élevée en Belgique (12 UDE) et très élevée aux Pays-Bas (16 UDE). Ces différences se retrouvent dans les résultats moyens obtenus par les groupes d'exploitations. Dans notre étude, l'analyse de la répartition des exploitations a été effectuée sur la base de trois classes de dimension économique : les petites (moins de 16 UDE), les moyennes (16 à 40 UDE) et les grandes (plus de 40 UDE).

¹⁷ La Marge Brute Standard d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle se mesure en Unité de Dimension Economique (une UDE est égale à 1200 Ecus soit 1.5 hectares équivalent blé) et elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel). Cette MBS permet de réaliser des analyses comparatives entre exploitations ayant des productions différentes et appartenant à des régions distinctes.

Méthode de projection

1/ Actualisation des produits bruts

Elle est réalisée avec les variations 1993-1995 des prix du lait, de la viande bovine, des céréales et oléoprotéagineux, les autres produits brut étant considérés comme constants par rapport à l'années 1993.

2/ Affectation des surfaces en jachère

La culture dominante (soit le blé tendre dans toutes les zones) remplace les surfaces en jachère obligatoire en 1993

- Identification des surfaces et des paiements directs liés à la jachère 1993
- Identification des cases typologiques « 100% gel volontaire »
- Remise en culture des surfaces en « gel obligatoire » dans la culture dominante
- Calcul du produit brut lié à la remise en culture (surface*rendement)
- Calcul des charges spécifiques liées (charges spécifiques liées aux cultures/(SAU-Jachère-STH)

3/ Simulation des baisses de prix

Hypothèse d'une répercussion intégrale des baisses de prix institutionnelles « Agenda 2000 »

- 10% du produit brut lait
- 30% du produit brut viande bovine
- 20% du produit brut céréales

4/ Attribution des aides directes

Les aides bovines sont affectées forfaitairement selon les données structurelles 1993.

Les aides aux grandes cultures sont calculées « dues » en 1993 afin d'harmoniser la base. Elles sont actualisées pour l'année de base 1995, les subventions 2000 sont ensuite calculées selon les hypothèses « Agenda 2000 ».

Les modalités d'attribution des primes en place en 1997, sont reprises lors des simulations. L'hypothèse de remplacement des bovins mâles de plus de 2 ans (BM2) par des bovins mâles de 1 à 2 ans (BM1) présents sur l'exploitation est utilisée pour la réalisation des simulations. Le nouveau montant d'aides directes comprend :

Vaches allaitantes	Vaches laitières	Taurillons 1 à 2 ans	Taurillons plus de 2 ans	Boeufs 1 à 2 ans	Boeufs plus de 2 ans
215 écus	215 écus	368 écus	0	232 écus	232 écus

Augmentation des aides directes « céréales » de 22% (de 54 à 68 écus par tonne) sur la base des rendements référentiels actuels

- prime céréales et oléagineux (sauf blé dur) = Surfaces primables * prime Ha nationale 1995* 1,22
- Prime blé dur = Surfaces primables * prime nationale Ha 1995
- Prime Protéagineux = Surfaces primables * prime nationale Ha 1995 * 1,22 * 1,10
- Paiements compensatoires liés au gel volontaire (inchangée 1993)
- Autres subventions (constante sur la base 1993)

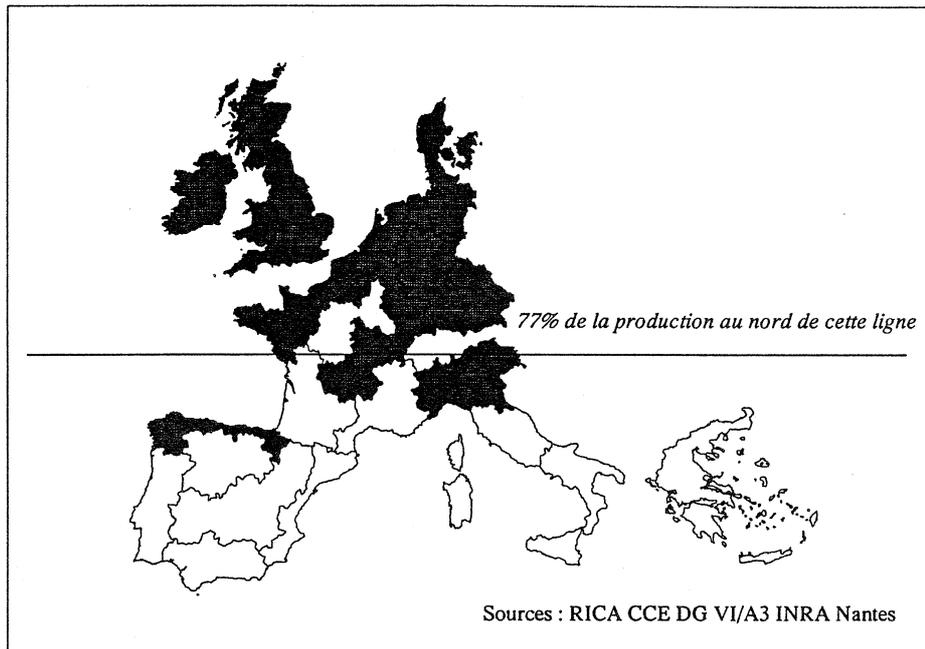
5/ La variation de l'EBE

Toutes les variations des postes de produit brut et des postes de subvention ont ensuite été répercutées sur les postes d'excédent brut d'exploitation 1995.

LE SECTEUR LAITIER

L'analyse est conduite sur les exploitations spécialisées (OTEX 41 et 43) des 15 bassins de production réalisant 90% du produit brut lait communautaire. En 1993, 75% du volume produit (en valeur) est issu des exploitations spécialisées de ces 15 zones (12 pays hors Länder de l'est).

Carte n°1 : Les zones sélectionnées pour la production laitière

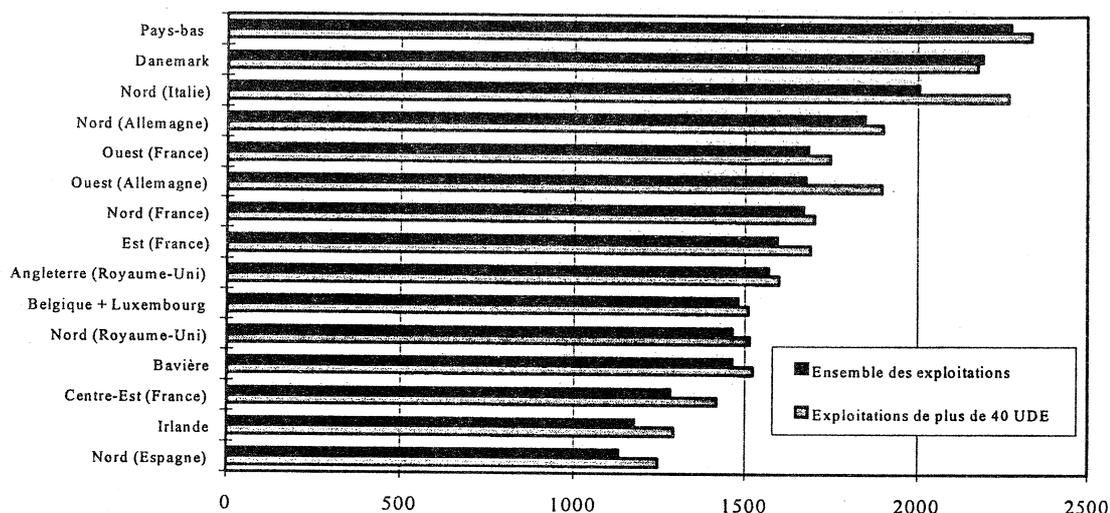


Le produit brut lait par vache détermine l'impact du découplage

Les baisses de prix (-10%) et les compensations attribuées sous la forme d'aides directes forfaitaires par vache laitière (145 écus au titre du lait et 70 écus au titre de la viande) ont des effets différenciés selon les caractéristiques des exploitations (Annexe 3)¹⁸. Sans adaptation des volumes, les variations de revenu sont liées aux baisses de prix proportionnelles aux produits bruts, et au montant des paiements compensatoires liés à la dimension du cheptel. Le ratio « produit brut lait / effectif de vaches laitières » conditionne le niveau de compensation des baisses de prix par les primes liées au cheptel donc, les variations de revenu. Cet indicateur met en évidence des différences significatives entre les régions les plus intensives (Pays-Bas, Danemark, Nord Italie, Nord Allemagne et Ouest France) et les régions où les volumes produits par vache sont plus faibles.

¹⁸ Le scénario alternatif « Santer 2 » (mars 1998) est appliqué aux exploitations laitières (OTEX 41 et 43) dans le cadre d'une étude complémentaires dont quelques résultats sont présentés en annexe (n°10).

Graphique n°1 : Le produit brut lait par vache laitière (en écus par vache)-OTEX 41 et 43



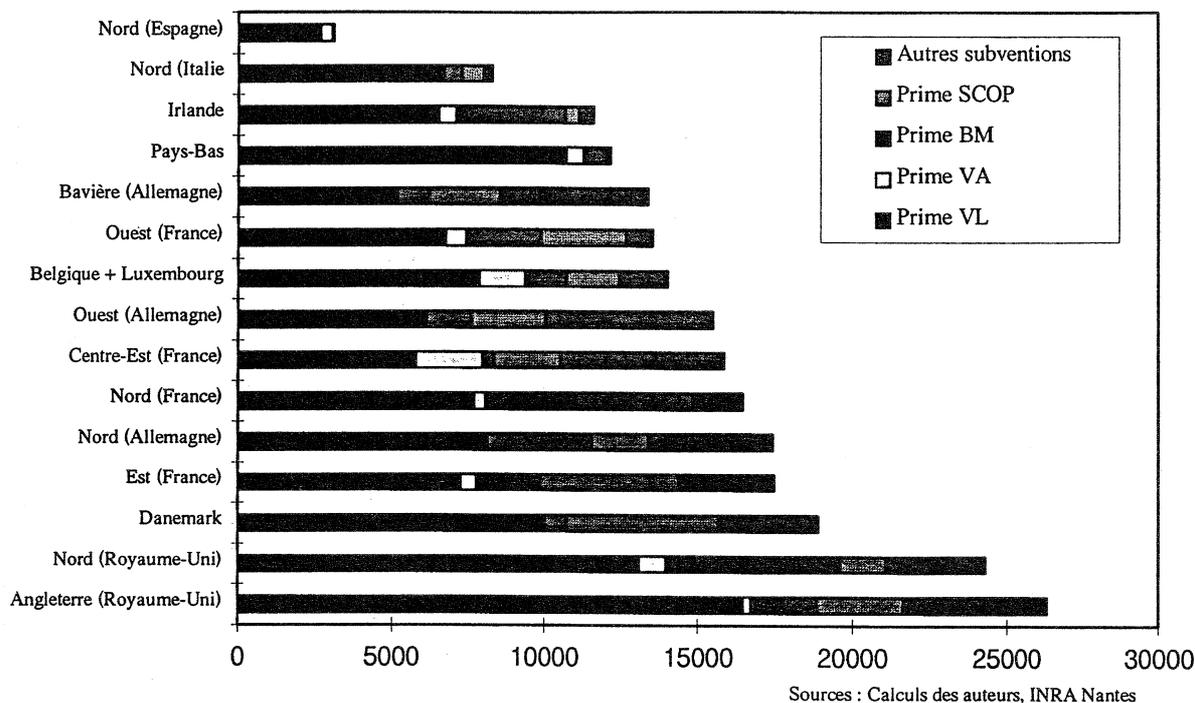
Sources : RICA CCE 1993 - DGV/A3/INRA Nantes

Une augmentation significative des paiements directs

Le nouveau mode de répartition des subventions conforte les exploitations détenant les cheptels les plus importants. Les montants de primes moyens attribués aux exploitations spécialisées dans le cadre de l'Agenda 2000 dépassent 20 000 écus en Grande-Bretagne. Ils sont faibles pour les élevages de la zone « Nord Espagne » (3 000 écus en moyenne), alors que dans les autres régions, ces montants d'aides directes sont compris entre 8 000 et 19 000 écus par unité de production.

Dans les exploitations laitières très spécialisées, aux Pays-Bas, en Espagne et en Italie, les primes à la vache laitière représentent la grande majorité des aides directes. Dans les régions où la production est intensive, mais dont les exploitations sont, en moyenne, moins spécialisées, les primes SCOP, malgré la perte de la prime au maïs ensilage, participent significativement à la formation du revenu. Cette situation est observable au Danemark et dans les zones françaises « Nord », « Est » et « Ouest » où les aides SCOP représentent plus de 20% du total des subventions (graphique 2). Les « autres subventions », (notamment indemnités compensatoires de handicap naturel et mesures agro-environnementales) restent importantes en Allemagne et dans la région « Centre Est France ».

**Graphique n° 2 : Composition des subventions 2000
pour les exploitations « lait et mixtes » (en écus par exploitation)**



De grandes disparités sont observées entre les exploitations des différentes « classes de dimension économique » au sein de chaque bassin de production. En valeur absolue, le montant d'aides directes octroyé dans le cadre du projet augmente avec la classe de dimension économique des exploitations. Dans la plupart des zones, le montant de subvention par hectare augmente aussi avec la classe de dimension des exploitations, sauf dans les zones « Ouest Allemagne » et « Centre Est France » où ce sont les exploitations de moyenne dimension qui reçoivent les paiements directs les plus élevés par unité de surface. Dans ces deux zones ce phénomène est lié à une certaine homogénéité des exploitations laitières, en terme de niveau d'intensification de la production (selon des critères de chargement, de productivité laitière par hectare de surface fourragère...). Dans les autres régions considérées, le niveau d'intensification de l'élevage augmente avec la dimension économique de l'exploitation.

Des baisses de revenus liées au niveau d'intensification de l'élevage

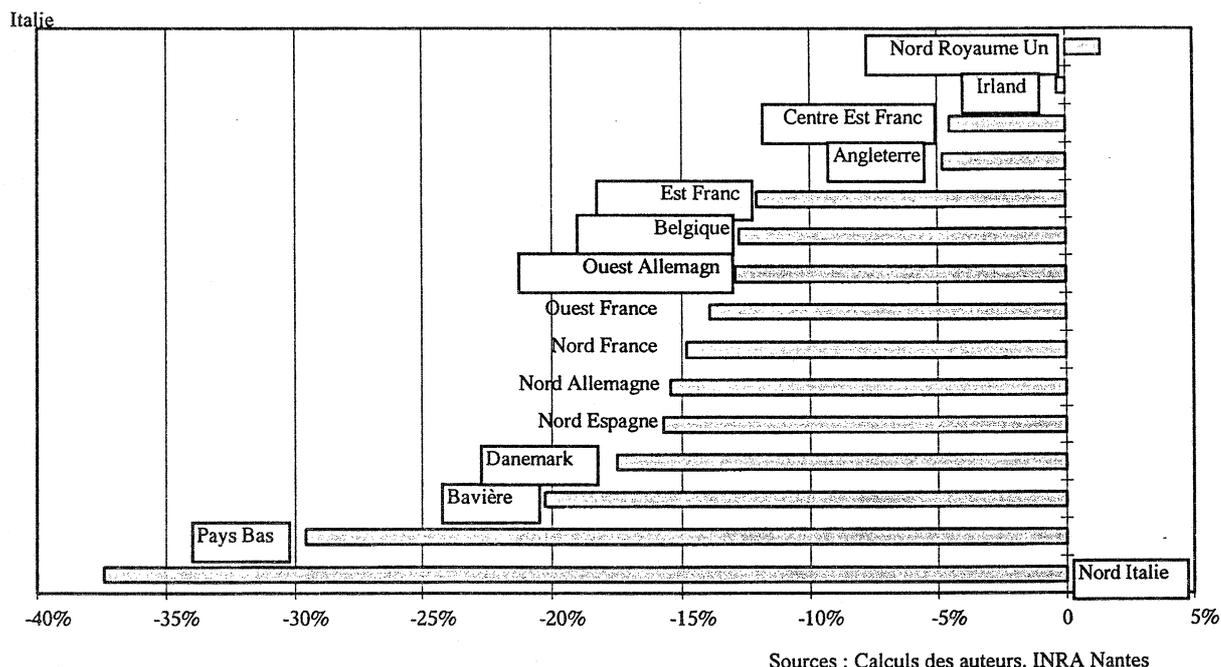
Les baisses de revenu les plus importantes, suite à l'application mécanique des hypothèses du projet « Agenda 2000 », sont observées dans les exploitations très spécialisées à rendements laitiers par vache élevés. En valeur absolue, les exploitations spécialisées néerlandaises sont les plus pénalisées, avec une baisse de revenu de 18 000 écus, les exploitations laitières des zones « Danemark » et « Nord Italie » subissant une perte moins importante de 8 000 écus.

En termes relatifs, comparativement à l'EBE 1995, ce sont les exploitations italiennes qui connaissent les plus fortes baisses d'EBE (-38%), la perte s'établissant à 30% dans les exploitations néerlandaises (Graphique 3).

Les exploitations des zones allemandes, « Belgique », « Nord », « Ouest » et « Est » France sont pénalisées par la perte de la prime au maïs ensilage, qui est estimée entre 600 et 1 600 écus

par exploitation en 1993 dans ces zones. La suppression de cette aide spécifique représente respectivement 28 et 37% de la baisse d'EBE dans les zones « Ouest » et « Nord » France.

**Graphique n°3 : Variation 95/2000 de l'EBE des exploitations « lait et mixte »
Simulation Agenda 2000 (en % de l'EBE 1995 par exploitation)**



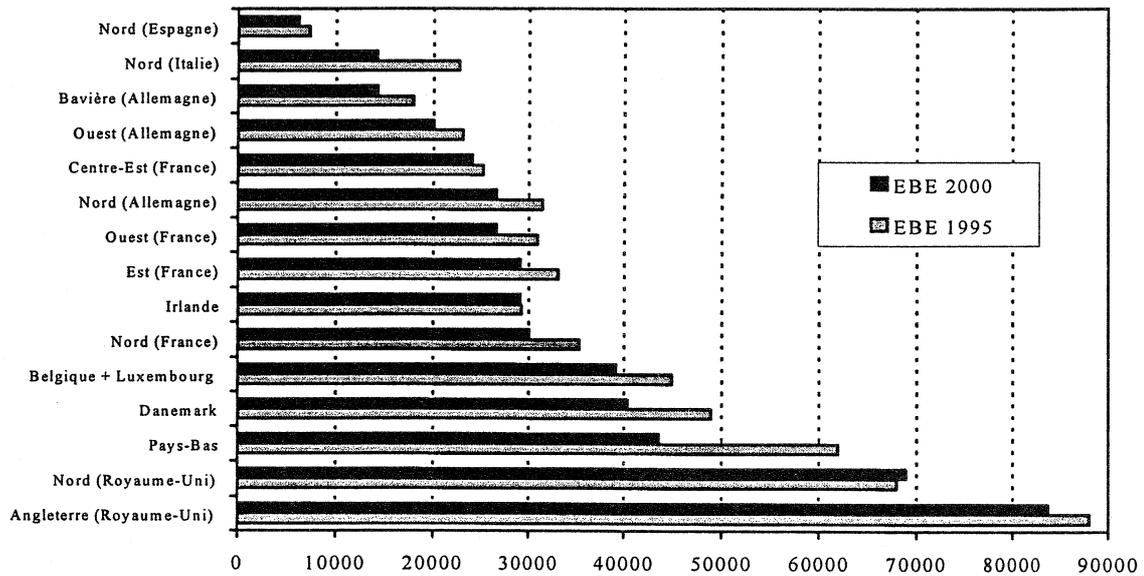
Les exploitations des zones « Nord Royaume-Uni » et « Irlande », augmentent ou maintiennent leur revenu. D'une part, elles ne sont pas pénalisées par la perte de la prime au maïs ensilage. D'autre part, le montant forfaitaire de la prime à la vache laitière permet une compensation de la perte de produit brut lait dans les exploitations des régions dont les rendements laitiers sont faibles¹⁹.

Une évolution contrastée des revenus

L'application mécanique du projet « Agenda 2000 » au secteur laitier modifie peu la hiérarchie des revenus moyens par zone mesurée par la variable « EBE par exploitation ». Entre 1995 et 2000, la faible évolution des revenus dans les zones britanniques « Nord » et « Angleterre » permet aux exploitations laitières spécialisées de ces 2 zones de conserver les meilleurs revenus et d'accroître ainsi les écarts avec celles qui, plus intensives, connaissent de fortes baisses de revenus (Pays Bas, Danemark, Belgique et Nord France) (Graphique 4).

¹⁹ Rendements laitiers par vache laitière, en moyenne pour les exploitations des OTEX 41 et 43 (en HI par vache laitière) : Nord Allemagne 60, Ouest Allemagne 53, Bavière 50, Belgique 48, Danemark 63, Nord Espagne 44, Nord France 56, Ouest France 56, Centre Est France 43, Est France 54, Irlande 45, Nord Italie 53, Pays-Bas 68, Angleterre 57 et Nord RU 55.

Graphique n° 4 : EBE 1995 et 2000 des exploitations « lait et mixte »
Simulations « Agenda 2000 » (en écus par exploitation)



Sources : Calculs des auteurs INRA / Nantes

Par ailleurs, la baisse de prix proposée (-10%) accompagnée d'une aide compensatoire laitière par tête d'animal permet aux systèmes d'élevage les plus extensifs de maintenir leur résultat de 1995 (Annexe 4).

Par contre, le projet de réforme proposé pour l'OCM lait change la structure de l'EBE des exploitations laitières. L'introduction de subventions spécifiques liées aux vaches laitières en compensation de la baisse des prix équilibre le niveau des paiements directs par hectare entre les secteurs « lait » et « viande bovine », sachant que le maintien du principe de contingentement de la production laitière garantit un soutien par les prix.

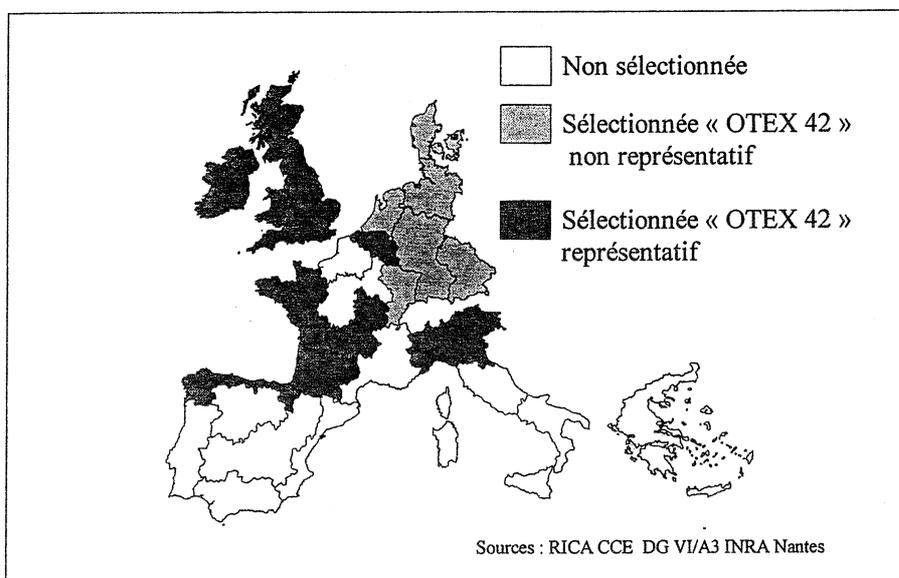
Dans le cadre des simulations réalisées, les paiements directs 2000 représentent environ un tiers de l'EBE des exploitations laitières néerlandaises, belges, britanniques et irlandaises. Ce ratio s'établit à 50% dans les zones « Danemark », « Nord Espagne », « Ouest France », « Nord France » et « Nord Italie ». Il est plus élevé, (entre 60 et 95%) dans les exploitations des zones « Est » et « Centre Est » France ainsi qu'en Allemagne où une grande partie des subventions n'est pas directement liée à l'OCM lait (graphique 2).

LE SECTEUR « VIANDE BOVINE »

La production de viande bovine est très liée à la production laitière. Au regard de la typologie, elle provient majoritairement des exploitations des groupes d'OTEX « lait spécialisés » (44%) et « polyculture élevage » (27%), les systèmes spécialisés bovins viande (OTEX 42) assurant seulement 20% de la production (Annexe 5). Les bassins de production contribuant le plus à la production communautaire sont, pour 14 d'entre eux, ceux sélectionnés pour l'analyse du secteur laitier. Ils réalisent 86% du produit brut viande bovine communautaire (carte 2).

Les exploitations spécialisées bovins viande (OTEX 42) sont peu nombreuses. Elles ne sont représentées de façon significative²⁰ que dans 9 des 15 régions sélectionnées selon des critères de spécialisation en production de viande bovine et de participation à la formation de la production communautaire. Les systèmes spécialisés de ces 9 bassins de production réalisent 16% du produit brut viande bovine communautaire.

Carte n°2 : Les zones sélectionnées pour la production de viande bovine

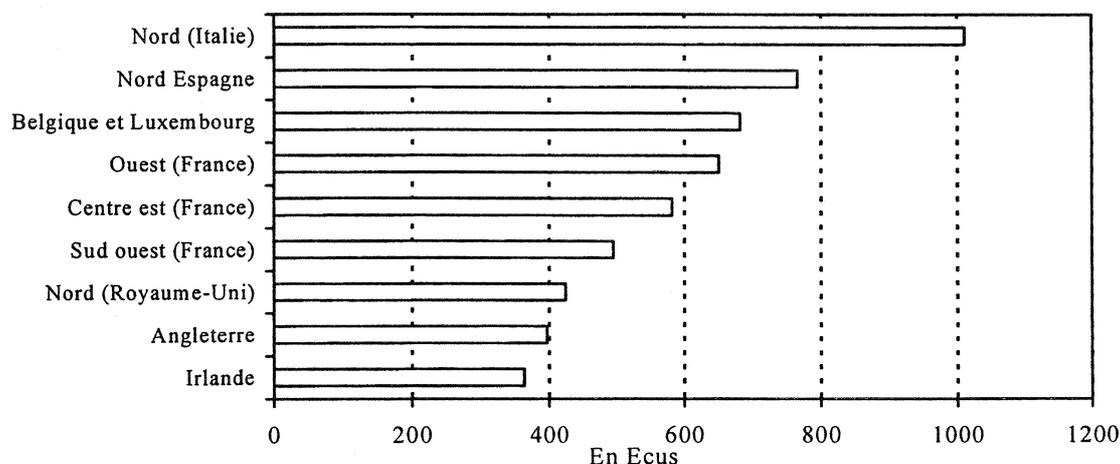


Diversité des systèmes spécialisés

Le projet de réforme de l'OCM « viande bovine », avec une nouvelle baisse de prix partiellement compensée par une revalorisation des paiements directs liés au cheptel, renforce le poids des aides directes dans la formation des revenus. L'impact des propositions « Agenda 2000 » sur ces exploitations dépend, d'une part, de la proportion de bovins mâles par rapport aux vaches allaitantes, dont les primes sont moins revalorisées (+48% pour la prime vache allaitante et +238% pour la prime au bovin mâle) et, d'autre part, du niveau d'intensification de l'élevage (Annexe 6). De ce fait, la variation de revenu simulée est directement liée au ratio « produit brut viande bovine par UGB », qui oppose les régions les plus intensives où domine l'engraissement des jeunes bovins (Nord Italie, Belgique), à celles plus extensives où dominent les systèmes « naisseurs » ou « naisseurs engraisseurs » privilégiant la valorisation de l'herbe (graphique 5).

²⁰ Le seuil de 15 exploitations réellement suivies par case typologique a été défini comme règle de représentativité minimale de l'échantillon RICA.

Graphique n° 5 : Produit brut viande bovine par UGB bovin - (En écus / UGB) - OTEX 42



Sources : RICA CCE DGVI/A3 - INRA Nantes

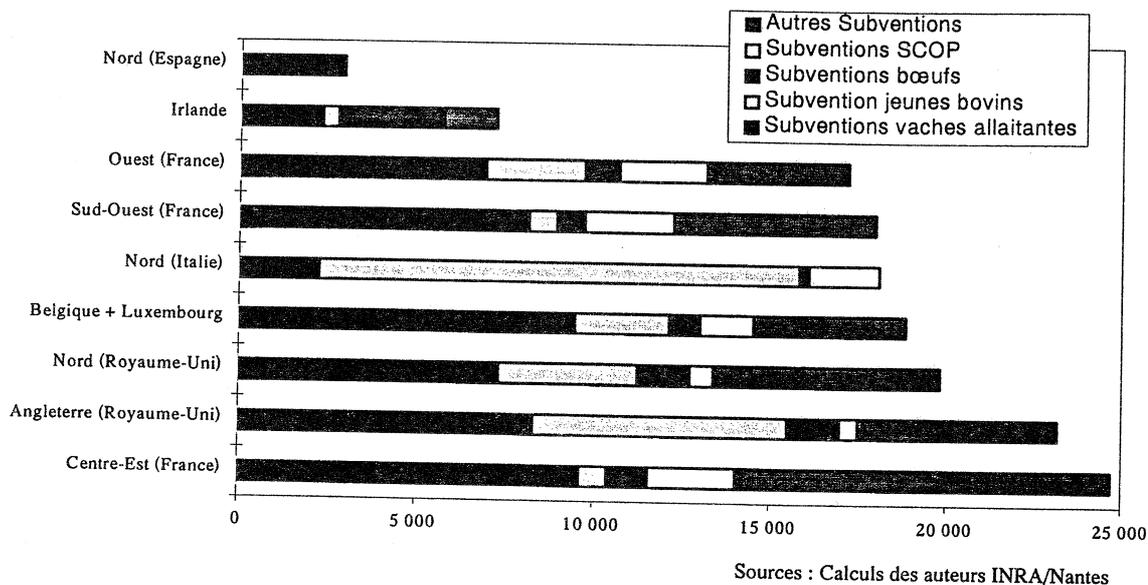
D'importantes baisses de produit partiellement compensées par un renforcement des paiements directs

Les baisses de produit brut relatives aux propositions « Agenda 2000 » sont proportionnelles au produit brut viande bovine réalisé dans les exploitations spécialisées. Entre 1995 et 2000²¹, les baisses de produit brut les plus conséquentes, (entre 23 000 et 12 000 écus), sont observées dans les grandes exploitations des zones « Nord Italie », Belgique, « Centre Est » et « Ouest » France. Elles sont de 8 000 écus dans les exploitations spécialisées des zones « Nord Royaume Uni », « Angleterre » et « Sud Ouest France », la diminution de produit en valeur absolue étant inférieure à 3 000 écus dans les zones « Irlande » et « Nord Espagne ».

Le niveau des paiements compensatoires augmente proportionnellement à la dimension économique des exploitations après « Agenda 2000 ». Les montants de subvention les plus importants, soit 20 000 écus en moyenne, sont attribués aux exploitations spécialisées des zones britanniques et « Centre Est France ». Un montant moyen de subvention compris entre 16 000 et 18 800 écus est attribué aux exploitations des zones « Nord Italie », « Ouest France », « Sud Ouest France » et « Belgique ». La faible dimension des exploitations irlandaises et espagnoles induit un niveau inférieur de paiements directs, soit respectivement 7 000 et 3 000 écus par exploitation (Graphique 6).

²¹ La constitution de l'année de base 1995 à partir des données RICA 1993 intègre les variations nationales du prix de la viande à la production (Sources : Chronos Eurostat - base 100 en 1993). Les prix sont stables en Irlande et en Espagne entre 1993 et 1995. Ils baissent en Belgique (13%), en Grande-Bretagne (13%) et en France (8%). L'impact du projet de réforme sur le revenu est atténué, par contre, en Italie où les prix augmentent de 5% sur cette période du fait de la dévaluation de la Lire.

Graphique n° 6 : Composition des subventions 2000 - OTEX 42 (en écus par exploitation)



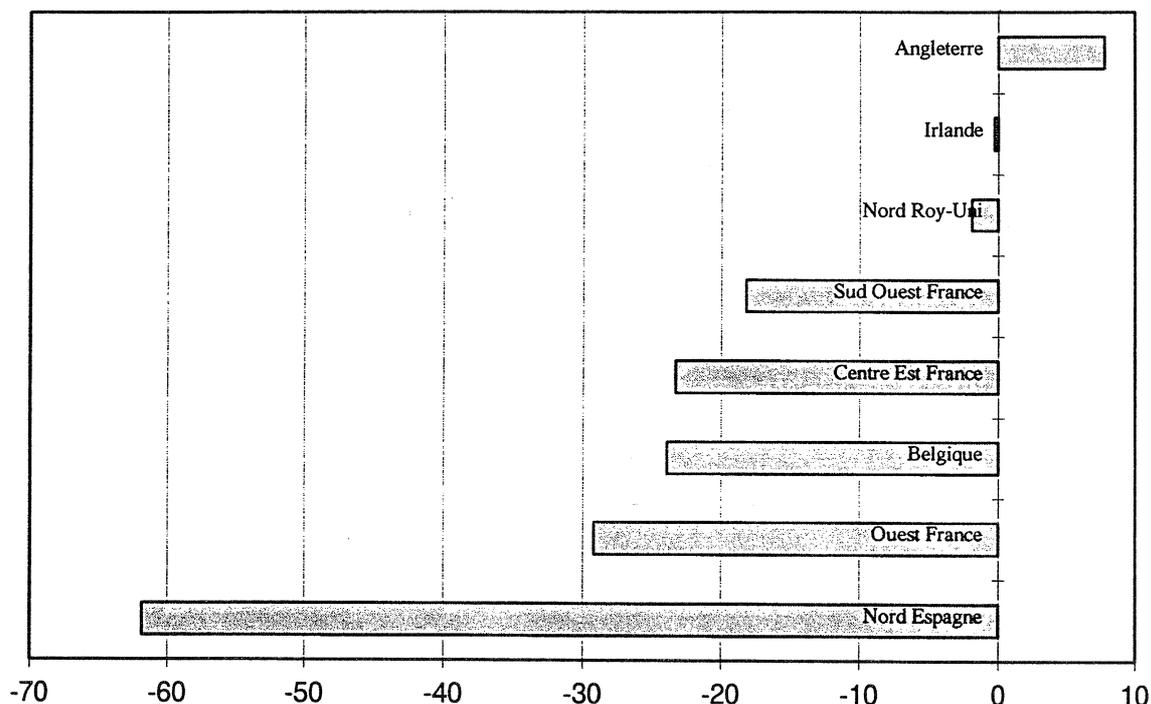
La part des subventions directement liées au cheptel bovin (Prime au Maintien des Troupeaux Allaitants et Prime Spéciale aux Bovins Mâles) est majoritaire en Espagne, en Italie et en Irlande. Les subventions « SCOP » restent, malgré la suppression de la prime « maïs ensilage », importantes dans les exploitations spécialisées françaises et italiennes. Elles représentent entre 12 et 15% du poste subventions dans les zones « Nord Italie », « Ouest » et « Sud Ouest » France. La part des « autres subventions » est importante dans les exploitations des zones extensives situées pour la plupart dans des zones de handicap géographique (Centre Est France, Sud Ouest France, Angleterre et Nord Royaume-Uni).

Intensification et dimension des systèmes déterminent les variations de revenu

L'impact mécanique des baisses de prix compensées par l'attribution de paiements directs se traduit, entre 1995 et 2000, par la stabilité de l'EBE moyen dans les exploitations spécialisées des zones « Angleterre », « Irlande » et « Nord Royaume-Uni ». Une baisse de l'EBE est observable dans les autres régions²² (graphique 7). Les exploitations intensives de la zone « Nord Espagne » accusent une perte de revenu qui représente une part importante de l'EBE pour ces exploitations de petite taille.

²² La variation de l'EBE des exploitations spécialisées de la zone « Nord Italie » n'est pas représentée, l'EBE étant, selon les données RICA, négatif dans ces exploitations en 1993

**Graphique 7 : Variation 1995/2000 de l'EBE » (en % par exploitation)
Simulation Agenda 2000 pour les exploitations « OTEX 42 »**



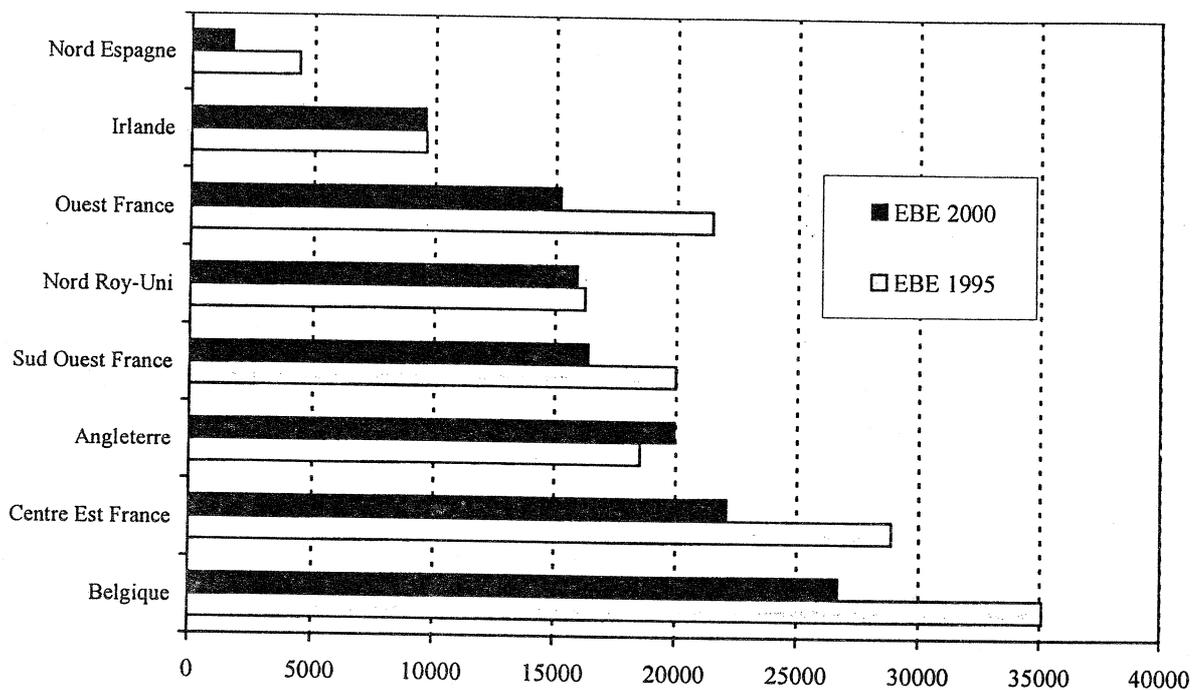
Sources : calculs des auteurs INRA Nantes

L'évolution du revenu est en partie déterminée par le poids des carcasses qui conditionne le niveau de compensation de la perte de produit brut par les primes aux bovins mâles, donc l'impact du renforcement du découplage de l'aide du produit. Les animaux sont plus légers en Irlande et au Royaume-Uni qu'en Belgique, et en France. La suppression de la prime au maïs ensilage accentue les pertes de revenus dans les zones françaises « Ouest » et « Sud Ouest » ainsi que dans la zone « Nord Italie ». Avec plus de 5 ha par exploitation, le maïs fourrage couvre en moyenne entre 10 et 20% de la SAU dans les systèmes de l'OTEX 42 de ces zones.

Des baisses de revenus conséquentes

L'importante baisse de revenu observée dans les exploitations belges et françaises réduit le différentiel de revenu entre les exploitations spécialisées des régions européennes (Graphique 8). La variation de revenu calculée pour les exploitations britanniques et irlandaises est de faible amplitude, en vertu de leur caractère extensif. La situation italienne se dégrade fortement, du fait d'une production intensive à base de maïs, cette dégradation du revenu est cependant difficile à interpréter à partir du RICA, du fait d'un EBE déjà négatif dans cette zone en 1993.

**Graphique 8 : EBE 1995 et 2000 - Simulation du projet « Agenda 2000 » - OTEX 42
(En écus par exploitation)**



Sources : Calculs des auteurs - INRA Nantes

Des exploitations très dépendantes des paiements directs

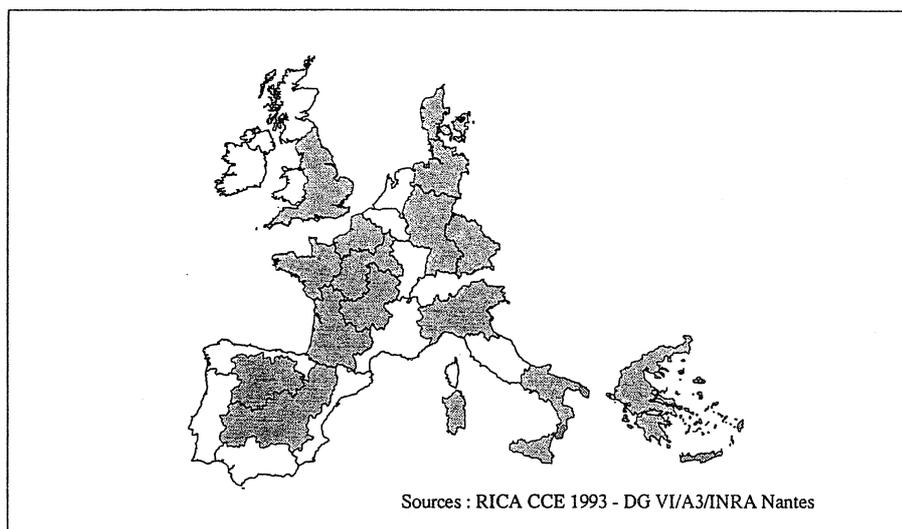
Les baisses de prix de soutien proposées dans le cadre du projet Agenda 2000 pour le secteur de la viande bovine (-30%) fragilisent les systèmes spécialisés. Ces exploitations deviennent très dépendantes des paiements directs.

Les simulations indiquent que les paiements directs représentent, dans les exploitations spécialisées de l'Union européenne, à horizon 2000, l'essentiel du résultat d'exploitation. Ils dépassent la valeur de l'EBE, dans les exploitations spécialisées de la majorité des bassins de production (« Nord Espagne », « Nord Royaume-Uni », « Angleterre », « Ouest France », « Centre Est France » et « Sud Ouest France »). Dans les autres pays, (Irlande et Belgique) ils constituent les trois quarts de l'EBE.

CEREALES ET OLEO-PROTEAGINEUX

Les 15 grandes régions participant chacune à plus de 3% de la production européenne produisent 80% des céréales de l'Union en volume. Cinq d'entre elles sont françaises, (Bassin Parisien, Nord, Ouest, Centre Est, Sud Ouest) et produisent près du tiers du volume communautaire. Dans 11 de ces 15 bassins de production, la SCOP occupe plus de 40% de la SAU régionale.

Carte n°3 : Les zones sélectionnées pour la production de céréales et d'oléo-protéagineux



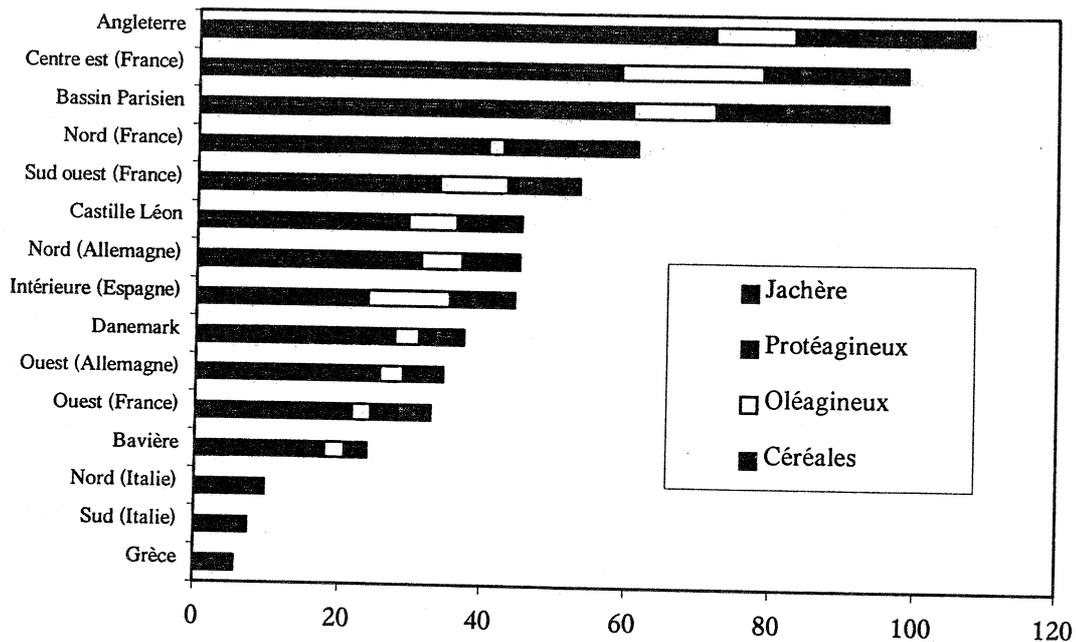
L'analyse des effets de la réforme concerne les exploitations spécialisées (OTEX 11 et 12) de ces 15 régions qui détiennent 52% de la SCOP européenne.

Une nouvelle étape dans le découplage des aides

Pour le secteur des grandes cultures, le découplage de l'aide du produit est renforcé avec le projet Agenda 2000. Il prévoit la disparition de l'aide spécifique aux oléagineux, remplacée par une prime unique Céréales Oléo-Protéagineux (COP). De ce fait, les pertes de revenus sont particulièrement importantes dans les zones « Centre Est France », « Sud Ouest France » et « Intérieur Espagne » (graphique 8). La revalorisation des montants de prime « céréales », le maintien du régime 1992 pour le blé dur et la création d'une aide supplémentaire aux protéagineux instaure une relative stabilité dans les exploitations des zones « Sud Italie », « Grèce » et « Nord France ». Dans les autres zones étudiées, les rendements réalisés comparativement aux rendements de référence, définissent le niveau de compensation des primes. La suppression de la jachère obligatoire permet de limiter la diminution des revenus dans les zones où la dimension des exploitations imposait un niveau de gel important en 1993, notamment dans les zones « Angleterre », « Centre Est France » et « Bassin Parisien »²³.

²³ Les surfaces en jachère obligatoire 1993 sont remises en culture dans le cadre des simulations. Les charges et produits liés à la culture dominante (en moyenne pour les exploitations spécialisées de la zone) sont affectés aux surfaces remises en culture. Les simulations réalisées intègrent une remise en culture de la jachère considérée comme « obligatoire » en 1993. Ces surfaces sont estimées sur la base de la variable « jachère ». La distinction entre jachère obligatoire et jachère volontaire est estimée en fonction des surfaces mises en culture et des rendements de

Graphique 8 : Répartition de la SCOP, en moyenne par exploitation des OTEX 11 et 12 - (En Ha)



Sources : RICA CCE DG VI/A3 -INRA Nantes

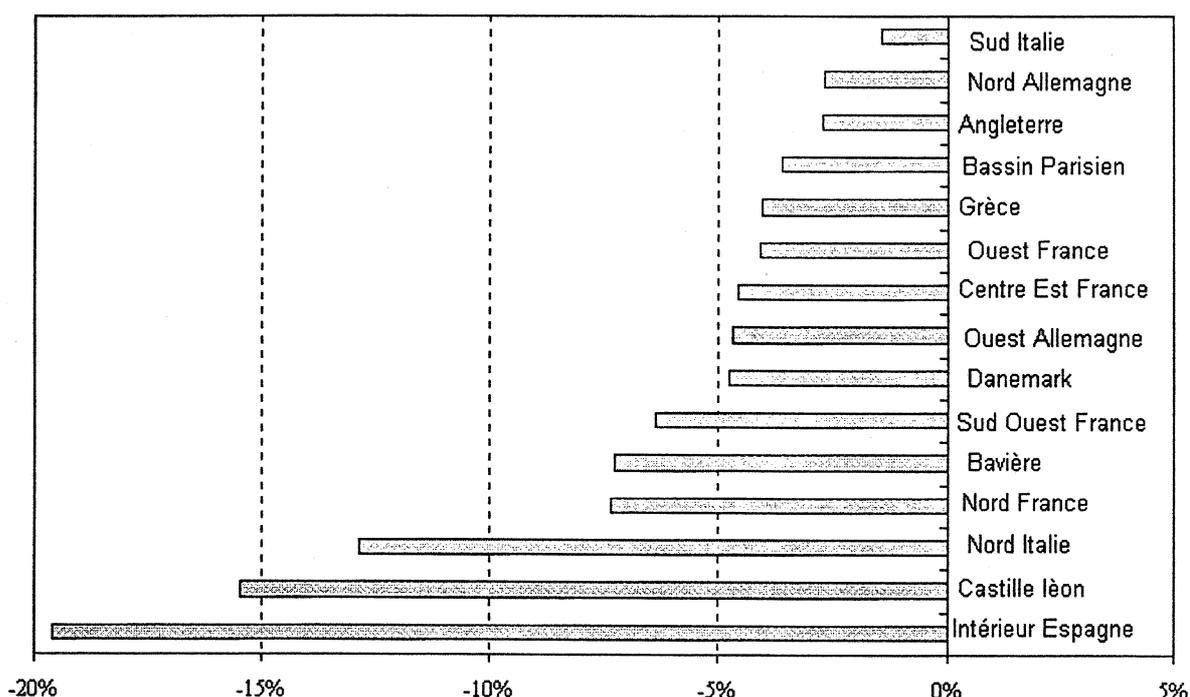
Les propositions de réforme ne modifient pas la hiérarchie des revenus

La baisse de produit brut simulée dans les exploitations, due à la baisse du prix des céréales, n'est pas compensée par le produit brut réalisé sur les surfaces remises en culture et par l'augmentation des paiements compensatoires à l'hectare.

Du fait notamment de la disparition de l'aide spécifique aux oléagineux, le poste des subventions diminue entre 1995 et 2000 dans les zones « Intérieur Espagne » et « Castille ». Il est stable en moyenne dans les exploitations spécialisées des zones « Sud Italie » et « Grèce », en raison du maintien du régime de soutien au blé dur. Une augmentation du poste « subventions d'exploitations » comprise entre 300 et 5 000 écus est, par contre observée en moyenne dans les exploitations spécialisées des autres zones (« Nord Italie », « Bavière », « Ouest France », « Sud Ouest France », « Nord Allemagne », « Ouest Allemagne », « Danemark » et « Centre Est France », « Bassin Parisien », « Nord France » et « Angleterre »).

références. Ainsi, les surfaces en jachère en 1993 ne sont pas remises en culture, dans le cadre des simulations dans les zones « nord Italie », « sud Italie », « Grèce », « Castille » et « Intérieur Espagne ».

Graphique 9 : Simulation « Agenda 2000 » - Variation de l'EBE 1995 - 2000
 (En % de l'EBE 1995 - en moyenne dans les exploitations des OTEX 11 et 12)

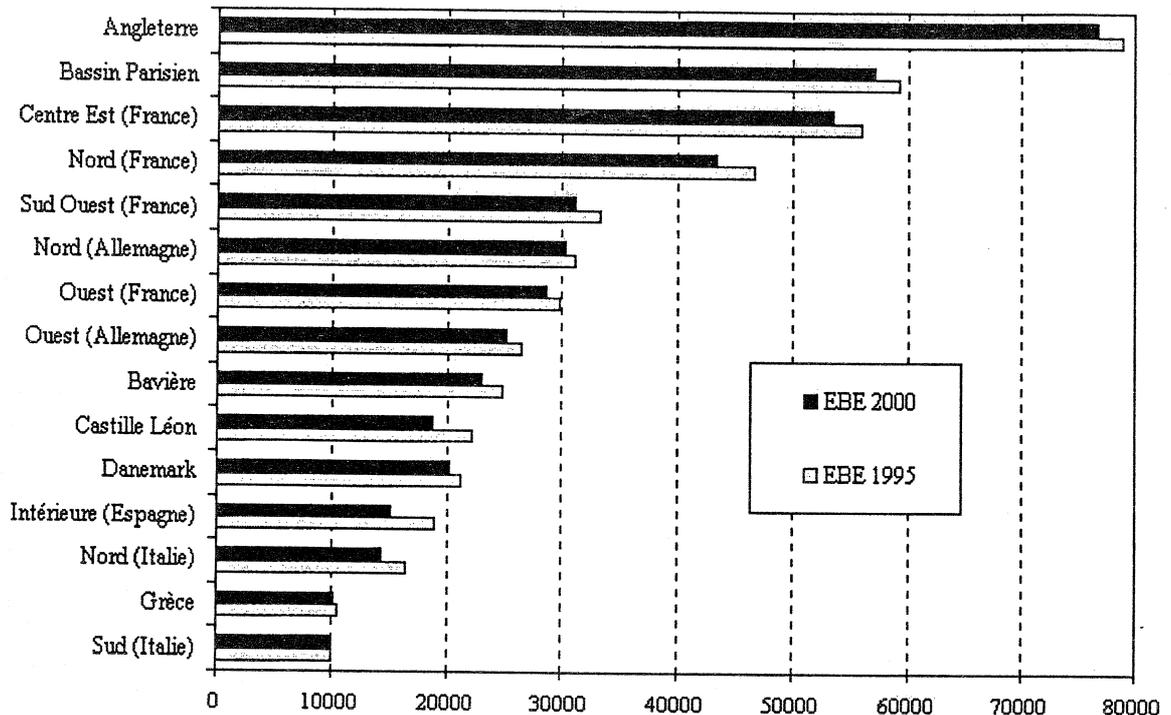


Sources : Calculs des auteurs d'après RICA CCE 1993 DGVI/A3 - INRA Nantes

Les simulations mettent en évidence dans tous les bassins de production une baisse de l'EBE entre 1995 et 2000. En valeur relative, (graphique 9) les baisses de revenus les plus importantes sont observées dans les zones où la production d'oléagineux participe significativement à la formation des revenus. Dans les exploitations des OTEX 11 et 12 des zones « Intérieur Espagne » et « Castille Léon », les oléagineux couvrent 32 et 19% de la SCOP, ces taux étant les plus élevés d'Europe. La baisse de revenu en valeur relative observée dans les exploitations de la zone « Nord Italie » s'explique par la faiblesse des résultats 1995. Dans les autres zones de la sélection, les baisses moyennes d'EBE relatives à l'application mécanique du projet Agenda 2000 sont comprises entre 2 et 8% de l'EBE 1995.

En valeur absolue (Graphique 10) la baisse d'EBE est faible dans les exploitations de petite taille des zones « Grèce » et « Sud Italie », moyenne dans les exploitations spécialisées en céréales des zones « Nord Allemagne », « Danemark », « Ouest Allemagne », « Ouest France » et « Bavière » (de 800 à 1 800 écus). La diminution de l'EBE entre 1995 et 2000 est plus forte (2 200 à 2 600 écus en moyenne) dans les exploitations spécialisées des zones « Nord Italie », « Sud Ouest France », « Bassin Parisien », « Angleterre » et « Centre Est France ». Elles s'élèvent à 3 500 écus dans les exploitations spécialisées des zones « Nord France », « Castille » et « Intérieur Espagne ».

Graphique 10 : Simulation « Agenda 2000 » - EBE 1995 - 2000
 (En écus - en moyenne dans les exploitations des OTEX 11 et 12)



Sources : Calculs des auteurs d'après RICA CCE 1993 DGVI/A3 - INRA Nantes

Dans toutes les zones, l'application mécanique du projet Agenda 2000 se traduit, dans le secteur des grandes cultures, par un rapprochement des revenus 2000 de ceux de 1993. La diminution prévisible 1995-2000 compensant la hausse intervenue entre 1993 et 1995. Le projet de réforme modifie peu la hiérarchie des revenus des exploitations spécialisées entre régions mais accroît partout la dépendance à l'égard des subventions qui représentent plus de 60% de l'EBE dans la majorité des bassins de production (10 sur 15). Cette dépendance, qui existe pour toutes les classes de dimension économique, est conditionnée par le niveau de spécialisation des exploitations (annexe 8 et 9).

CONCLUSION

Les simulations présentées dans cet article à partir des données micro-économiques de la base européenne du RICA permettent d'évaluer les conséquences des propositions « Agenda 2000 » sur le revenu des exploitations spécialisées des principaux bassins de production de lait, de viande bovine, de céréales et oléo-protéagineux. Complémentaires de l'analyse conduite sur les comptes macro-économiques des quinze pays de l'Union européenne (Blanc, Blogowski, Mathurin, 1998) elles contribuent, malgré les limites propres au cadre statique de la projection, à éclairer l'enjeu des négociations en cours sur plusieurs volets du projet de réforme de la PAC.

Le mode de calcul forfaitaire des aides destinées à compenser les baisses de prix du lait tend à pénaliser les régions à forte productivité laitière (Pays-Bas, Danemark, Italie du nord, Ouest de la France). De ce fait une modulation de la prime à la vache laitière en fonction de rendements laitiers (nationaux, régionaux ou individuels) est envisageable afin de satisfaire aux attentes des organisations de producteurs de ces pays.

La suppression des aides compensatoires aux surfaces en maïs fourrage accentue les pertes de revenu des exploitations bovines les plus intensives, tant en production laitière qu'en production de viande de jeunes bovins. L'imprécision de la définition administrative du maïs fourrage, par rapport au maïs grain et aux autres céréales fourragères, et la concurrence accrue des viandes blanches qui bénéficient pleinement de la baisse du prix des céréales, ne peuvent que conduire à de fortes pressions des organisations professionnelles concernées pour le rétablissement de cette aide compensatoire instaurée en 1992.

La très forte hausse des primes aux bovins mâles proposée par la commission ne permet pas de considérer la diversité des animaux (race, âge, poids) produits dans la communauté (Guesdon et al, 1995). Cette réévaluation menace d'accroître les déséquilibres existants entre les zones de production extensives des régions défavorisées et les zones intensives. Face à des exigences contradictoires, entre les éleveurs de différents bassins de production, les instances européennes peuvent être conduites à proposer aux Etats membres un certain degré de subsidiarité dans la modulation des aides compensatoires aux producteurs de la filière viande bovine, fragilisée par une crise structurelle.

Dans le secteur des grandes cultures, les propositions Santer confortent la position des exploitations de grande taille des régions septentrionales. Elles affaiblissent les résultats des exploitations cultivant une part significative d'oléagineux, plus nombreuses au sud de l'Europe, qui seront incitées à diminuer la part de ces productions dans leur assolement.

Pour toutes les productions concernées par le projet de réforme, les différences de dimension économique demeurent un facteur plus déterminant des écarts de revenu entre les exploitations que leur spécialisation ou leur localisation géographique (tableaux annexes). Les simulations du projet de réforme Agenda 2000, que les propositions actuelles de plafonnement des aides devraient peu modifier car elles concernent peu d'exploitations, mettent en évidence, à structures constantes, des évolutions prévisibles de revenu comparables entre les trois classes de dimension économique étudiées.

Les paiements directs sont désormais déterminants dans le revenu familial des exploitants, dont ils représentent dans plusieurs bassins de production, la quasi totalité, notamment en viande bovine. Attribués à l'unité de SCOP ou à la tête de bétail, ces paiements compensatoires semi-découplés sont proportionnels à la dimension économique des exploitations et peu liés à l'emploi agricole (Kjedhal, 1995). Bien qu'annoncés transitoires lors de la réforme de 1992 (Mac Sharry), ces paiements augmentent et représenteraient la quasi totalité des revenus dans les secteurs des grandes cultures, de la viande bovine et du lait. Cette évolution pose avec acuité la question de leur justification économique et de leur légitimité sociale (Harvey, 1997), question qui devrait jouer un rôle important dans la prise de position des représentants des pays lors des négociations à venir sur les nouvelles propositions de la Commission européenne.

GLOSSAIRE

EBE	Excédent brut d'exploitation
ECU	European currency unit
ESP	Equivalent subvention à la production
FEOGA	Fond européen d'orientation et de garantie agricole
ICHN	Indemnité compensatoire de handicap naturel
JB	Jeune bovin
MAE	Mesure agri-environnementale
MBS	Marge brute standard
OCM	Organisation commune de marché
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PBVB	Produit brut viande bovine
PMTVA	Prime au maintien du troupeau allaitant
PSBM	Prime spéciale aux bovins mâles
PSC	Produit de substitution aux céréales
QMG	Quantités maximales garanties
RICA	Réseau d'information comptable agricole
SAU	Surface agricole utile
SAUCERE	Surface agricole en céréales
SCOP	Surface en céréales et oléoprotéagineux
SFP	Surface fourragère produite
STH	Surface toujours en herbe
UDE	Unité de dimension économique
UE	Union européenne
UGB	Unité de gros bétail
UTA	Unité de travail agricole
UTAF	Unité de travail agricole familial
VA	Vache allaitante
VAB	Valeur ajoutée brute
VL	Vache laitière

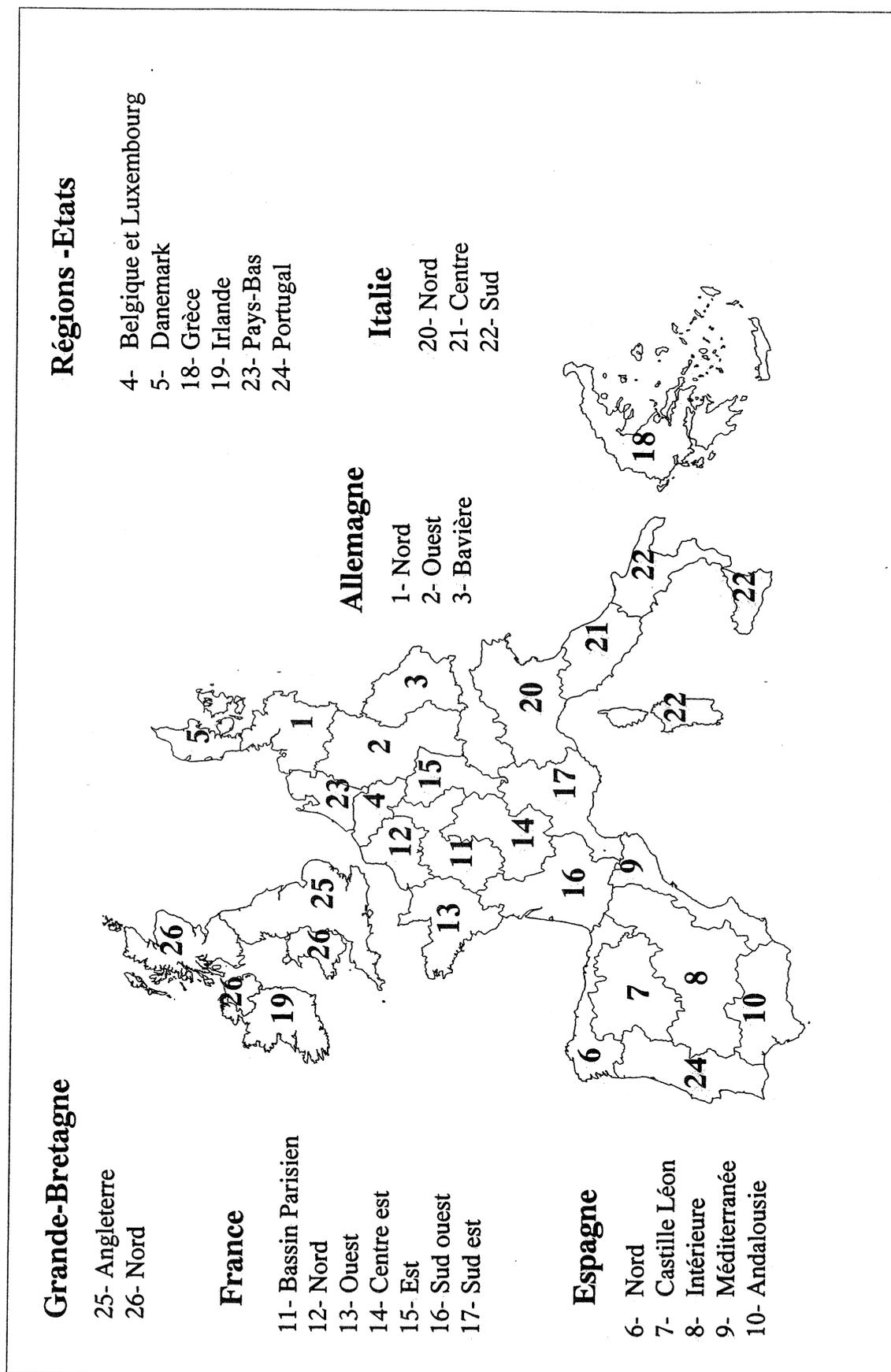
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BLOGOWSKI, A. COLSON, F. CHATELLIER, V.**- Les conséquences de la réforme de la PAC sur la situation économique et financière des agriculteurs européens : étude de faisabilité d'une analyse à partir des données du RICA européen.- Rapport d'étude : MAPA, INRA LERECO, Octobre 1996.- Tome 1, 117 p. - Tome 2, 38 p. - Tome 3, 52 p - Tome 4, 16p.
- BLOGOWSKI, A. MATHURIN, J.** - Evaluation des impacts de la proposition Santer sur les revenus de l'activité agricole de l'Union européenne. - Document de travail, décembre 1997, 22p.
- COLSON, F. CHATELLIER, V.**- Les exploitations bovines en Europe : Analyse en fonction des types de production et des niveaux de chargement herbivore à partir des données du RICA (1995).- Rapport d'étude : INRA LERECO, Décembre 1995.- 120 p.
- Commission Européenne.**- AGENDA 2000 : pour une Europe plus forte et plus large.- Rapport : Bruxelles, Strasbourg, 16 Juillet 1996.- 96 p.
- DANIEL, K.** - Avantages comparatifs et changement des modes de soutien à l'agriculture.- Mémoire DEA : Université Montpellier I, ENSAM, INRA LERECO, Octobre 1997.- 89 p.
- GUESDON, JC. CHOTTEAU, Ph. KEMPF, M.** - Vaches d'Europe : Lait et viande, aspects économiques.- Paris : Economica, 1995.- 245 p.
- HARVEY, D.** - The Common Agricultural Policy in the 21st Century - pp 409-433. In : The Common Agricultural Policy 2nd edition - Wallingford, Oxon : CAB, 1997 - 440 p.
- KJELDAHL, R.** - Direct income payments to farmers : Uses, implications and an empirical investigation of labour supply response in a sample of danish farm household.- Copenhagen : Staten Jordbrugs og Fiskeriøkonomiske Institut Rapport n°85, 1995. 171 p.

ANNEXES

- Annexe 1 : **Les 26 régions de la typologie**
- Annexe 2 : **Variation de prix à la production base 100 - 1993**
- Annexe 3 : **Caractéristiques exploitations OTEX 41 - 43**
- Annexe 4 : **Résultats simulations « lait »**
- Annexe 5 : **Répartition du produit brut « viande bovine »**
- Annexe 6 : **Caractéristiques exploitations OTEX 42**
- Annexe 7 : **Résultats simulations « viande bovine »**
- Annexe 8 : **Rendements blé tendre dans les exploitations spécialisées (OTEX 11 et 12) Surfaces et spécialisation des exploitations**
- Annexe 9 : **Résultats des simulations « grandes cultures »**
- Annexe 10 : **Les effets des propositions « Santer 2 » sur les exploitations laitières (OTEX 41 - 43)**

Annexe 1 : Les 26 zones de la typologie



Annexe 2 : Variations nationales des prix agricoles à la production 1993 - 1995 (base 100 - 1993)

	Blé tendre	Blé dur	Orge	Mais	Protéagineux ^x	Tournesol	Viande Bovine	Lait
Allemagne	84,7	88,1	86,9	106,0	101,5	101,5	91,2	95,6
Belgique	84,8	ns	90,6	ns	100,0	100,0	87,0	100,2
Danemark	91,8	100	100,6	100,0	111,9	111,9	95,3	95,3
Espagne	107,9	91,7	113,2	100,9	108,4	108,4	100,5	115,6
France	86,0	82,5	91,7	92,7	100,2	100,2	92,5	99,8
Grèce	112,0	107,7	108,9	108,5	106,1	106,1	104,2	128,4
Irlande	101,3	ns	103,8	ns	ns	ns	100,7	105,6
Italie	99,6	95,6	108,4	111,5	153,6	153,6	104,8	111,8
Pays Bas	96,6	ns	89,7	ns	45,9	45,9	87,5	92,2
Royaume Uni	90,7	100,0	92,8	100,0	117,0	117,0	86,7	115,9

Source : Calculs des auteurs d'après Eurostat

Annexe 3 : Les principaux déterminants des effets différenciés de l'application du projet de réforme « SANTER » pour le secteur laitier

- Résultats moyens par exploitation laitière (OTEX 41 et 43) -

	PB Lait/ PB total (%)	PB Lait (écus)	Effectif de vaches laitières	PB Lait par vaches (écus)	Chargement (UGB/Ha de SFP)	Mais fourrage (Estimation en Ha)	PB Lait / ha SFP (écus)
Nord (Allemagne)	65	68 300	37	1 850	1,75	7,3	1 630
Ouest (Allemagne)	64	46 900	28	1 680	1,72	4,5	1 680
Bavière	58	235 100	24	1 460	2,04	5,8	1 750
Belgique et Lux	56	53 300	36	1 480	2,21	6,3	1 690
Danemark	73	100 700	46	2 190	2,81	7,9	3 560
Nord (Espagne)	67	13 600	12	1 130	2,09	0,6	1 670
Nord (France)	65	60 100	36	1 670	1,93	10,1	1 710
Ouest (France)	64	52 200	31	1 680	1,59	11,1	1 460
Centre est (France)	64	34 600	27	1 280	1,04	2,6	710
Est (France)	65	54 200	34	1 590	1,08	5,8	930
Irlande	58	35 300	30	1 170	1,81	0,1	1 050
Nord (Italie)	78	62 100	31	2 000	2,61	5,1	3 530
Pays-Bas	72	113 600	50	2 270	2,67	5,2	3 850
Angleterre	68	120 900	77	1 570	2,10	2,8	2 010
Nord Royaume-Uni	68	89 300	61	1 460	2,08	0,3	1 570

Sources : RICA CCE 1993 - DG VI/A3/INRA Nantes

Annexe 4 : Résultats des simulations "Agenda 2000" sur la base du RICA 1993 pour les exploitations "lait et mixte"

	Nombre d'exploitations				Variation EBE 1995/EBE 2000 (%)				EBE 2000				Subventions 2000/EBE 2000 (%)			
	16 UDE < 16-40 UDE		16 UDE > 40 UDE		16 UDE < 16-40 UDE		16 UDE > 40 UDE		16 UDE < 16-40 UDE		16 UDE > 40 UDE		16 UDE < 16-40 UDE		16 UDE > 40 UDE	
		Ensemble		Ensemble		Ensemble		Ensemble		Ensemble		Ensemble		Ensemble		Ensemble
Nord (Allemagne)	2 915	12 320	12 176	27 411	-35%	-14%	-16%	-15%	5 495	20 319	38 021	26 606	93%	66%	64%	65%
Ouest (Allemagne)	10 179	18 506	6 082	34 767	-9%	-13%	-14%	-13%	8 961	20 513	37 543	20 108	91%	79%	68%	77%
Bavière (Allemagne)	24 939	31 162	3 328	59 429	-15%	-22%	-24%	-20%	8 713	17 563	25 601	14 301	96%	91%	104%	93%
Belgique + Lux	ns	7 755	7 701	15 523	ns	-12%	-13%	-13%	ns	24 123	54 677	39 191	ns	37%	35%	36%
Danemark	ns	2 653	9 343	12 626	ns	-18%	-17%	-18%	ns	18 274	49 082	40 429	ns	47%	47%	47%
Nord (Espagne)	46 045	8 621	221	54 887	-20%	-9%	-4%	-16%	4 232	15 325	50 562	6 162	56%	42%	37%	50%
Nord (France)	ns	4 487	2 504	7 150	ns	-14%	-16%	-15%	ns	24 869	40 612	30 081	ns	49%	61%	55%
Ouest (France)	8 375	32 051	9 942	50 368	-10%	-14%	-14%	-14%	9 310	23 525	51 170	26 618	60%	50%	50%	51%
Centre-Est (France)	4 284	7 687	981	12 952	-1%	-5%	-9%	-5%	12 812	27 329	47 937	24 087	76%	63%	67%	66%
Est (France)	1 064	7 338	2 507	10 909	-23%	-10%	-13%	-12%	10 073	24 330	51 373	29 154	79%	59%	59%	60%
Irlande	17 166	18 378	7 715	43 259	3%	1%	-3%	0%	10 224	30 022	69 282	29 168	44%	39%	39%	40%
Nord (Italie)	21 774	13 147	9 127	44 048	-60%	-34%	-36%	-37%	1 414	14 931	43 579	14 190	218%	55%	47%	58%
Pays-Bas	ns	7 457	25 888	33 418	ns	-71%	-38%	-30%	ns	5 679	46 713	43 662	ns	88%	27%	28%
Angleterre (R-U)	ns	5 193	15 217	20 673	ns	-3%	-6%	-5%	ns	33 679	101 640	83 820	ns	32%	31%	31%
Nord (R-U)	ns	4 913	6 483	12 397	ns	5%	1%	1%	ns	39 083	100 178	68 950	ns	34%	35%	35%

Sources : RICA 1993 - DG VI/A3/INRA Nantes

Annexe 5 : Répartition du produit brut "viande bovine" européen selon la typologie du RICA 1993 (en %)

	Lait et mixte	Viande bovine	Polyculture- élevage	Ensemble des exploitations
Ouest (France)	4,7	2,0	1,8	8,8
Centre Est (France)	1,0	4,1	0,9	6,2
Est (France)	1,2	ns	0,5	2,0
Sud Ouest (France)	0,5	1,4	1,6	4,1
Nord (Allemagne)	3,7	ns	1,3	5,8
Ouest (Allemagne)	2,7	ns	2,2	6,0
Bavière	5,1	ns	2,0	7,9
Irlande	4,3	2,8	1,5	8,7
Angleterre	3,1	0,9	2,5	7,8
Nord (Royaume-Uni)	1,7	1,6	2,3	6,1
Belgique et Lux	2,4	1,7	1,4	5,8
Nord (Italie)	2,8	1,1	1,3	6,1
Pays-Bas	4,2	ns	1,0	5,7
Danemark	1,6	ns	0,7	2,7
Nord Espagne	1,6	0,6	0,3	2,5
Autres zones (11)	1,0	3,9	5,3	13,8
Union européenne	43,6	20,2	26,6	100,0

Sources : RICA 1993 - DG VI/A3/INRA Nantes

Annexe 6 : Les principaux déterminants des effets différenciés de l'application du projet de réforme « SANTER » pour le secteur viande bovine
 - Résultats moyens par exploitation laitière (OTEX 42) -

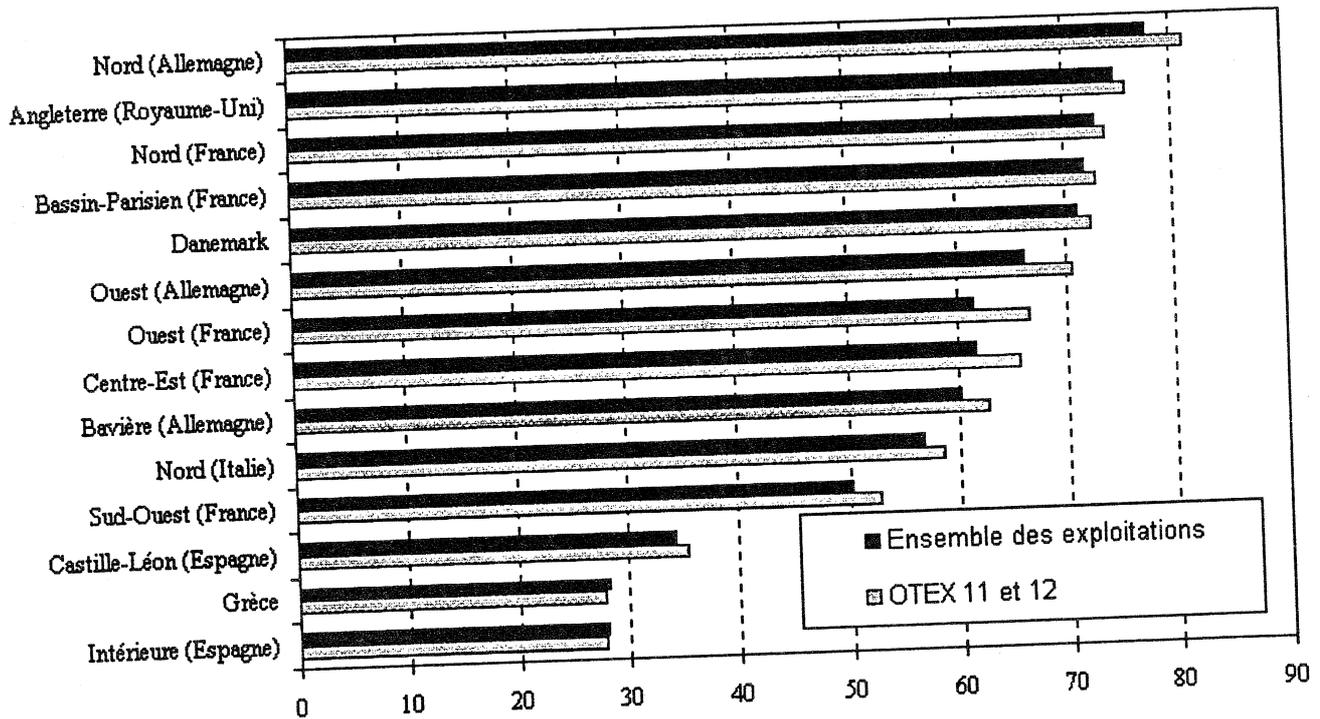
	PB Viande bovine PB total (%)	PB Viande bovine (écus)	Effectif UGB bovins	PB Viande bovine par UGB (écus)	Chargement (UGB/Ha de SFP)	Mais fourrage (Estimation Ha)	PB Viande bovine / ha SFP (écu)
Belgique et Lux.	76	52 800	77	360	2,46	2,9	1 680
Nord (Espagne)	66	10 700	14	400	1,54	0,4	1 160
Ouest (France)	86	38 600	59	420	1,57	5,1	1 020
Centre est (France)	78	39 000	67	490	1,03	2,0	580
Sud ouest (France)	74	25 900	52	580	1,27	5,4	620
Irlande	81	10 080	27	650	1,25	0,0	440
Nord (Italie)	80	60 770	60	680	4,95	4,9	5 000
Angleterre	65	30 880	78	770	1,68	0,4	580
Royaume-Uni	81	26 400	62	1010	1,63	0,9	610

Annexe 7: Résultats de la simulation du projet "Agenda 2000" sur la base du RICA 1993 pour les exploitations "OTEX 42" (en écus)

	Nombre d'exploitations			Variation EBE 1995/EBE 2000 (%)			EBE 2000			Subventions 2000 / EBE 2000 (%)			
	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	
	ns	2 991	1 278	Ensemble	5 747	ns	-2,4%	-2,5%	-2,4%	ns	22 399	54 283	26 695
Belgique + Lux	ns	2 991	1 278	Ensemble	5 747	ns	-2,4%	-2,5%	-2,4%	ns	22 399	54 283	26 695
Nord (Espagne)	10 548	ns	ns	10 957	ns	-66%	ns	ns	-62%	1 366	ns	ns	1 679
Ouest (France)	4 948	3 928	ns	9 396	ns	-44%	-20%	ns	-29%	7 722	22 364	15 226	
Centre Est (France)	5 130	11 944	2 103	19 177	-24%	-24%	-2,6%	-23%	-23%	11 487	23 197	42 616	22 118
Sud ouest (France)	5 120	4 426	ns	9 807	-16%	-20%	ns	-18%	-18%	10 606	20 873	16 369	
Irlande	48 245	2 412	ns	50 759	1%	-6%	ns	0%	0%	8 310	33 002	9 626	
Nord (Italie)	1 468	1 163	ns	3 262	ns	ns	ns	ns	ns	- 6 153	-11 376	- 4 795	
Angleterre (R-U)	3 701	1 489	ns	5 405	10%	7%	ns	8%	8%	10 517	39 193	19 990	
Nord (R-U)	7 771	2 840	ns	11 095	-4%	0%	ns	-2%	-2%	7 132	32 393	15 930	

Sources : Calculs des auteurs, INRA Nantes

Annexe 8 : Rendements en blé tendre dans les exploitations OTEX 11 et 12 - 1993

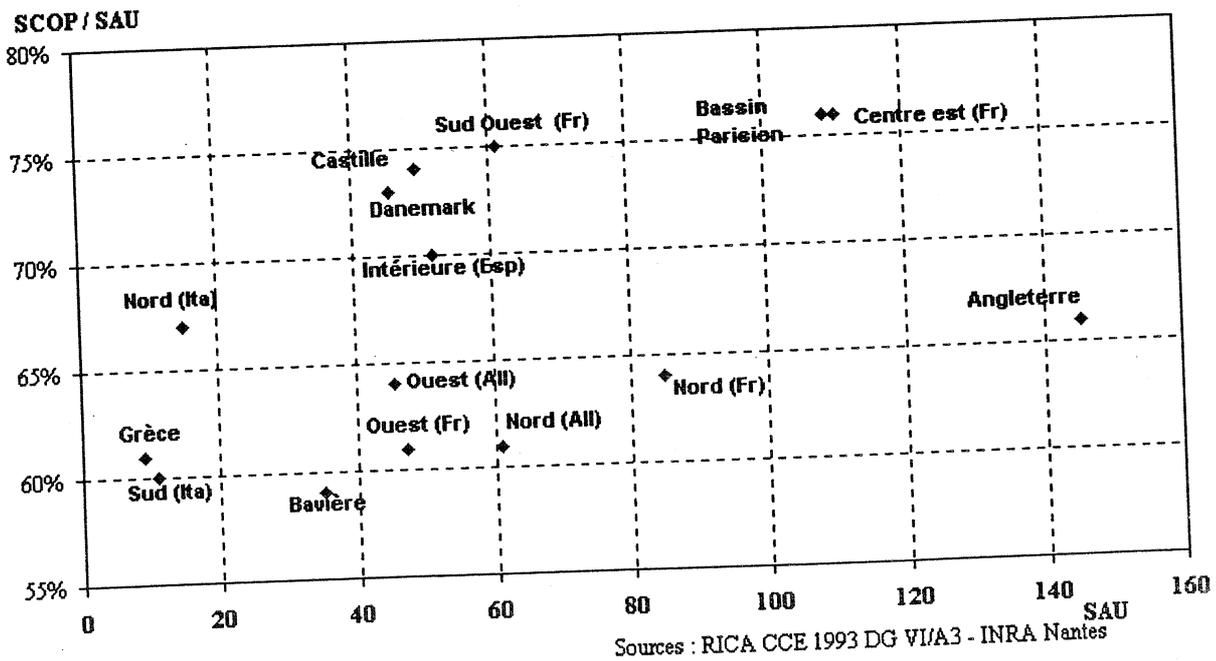


Sources : RICA CCE 1993 DGVI / A3/ INRA Nantes

Surface et spécialisation des exploitations

SAU en ha et SCOP/SAU en %

en moyenne par zone pour les exploitations du groupe "grandes cultures"



Sources : RICA CCE 1993 DG VI/A3 - INRA Nantes

Annexe 9: Résultats des simulations "paquet SANTER", moyennes par exploitation - Céréales et grandes cultures (OTEX 11 et 12)
 Résultats selon les 15 zones géographiques et les 3 classes de dimension économique

	Nombre d'exploitations			Variation d'EBE (1993/2000 (%))			EBE 2000			Subventions 2000 / EBE 2000 (%)						
	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	16 UDE <	16-40 UDE	> 40 UDE	Ensemble			
			Ensemble			Ensemble			Ensemble			Ensemble				
Nord (Allemagne)	2 856	3 644	5 998	12 498	-13%	-3%	-2%	-3%	5 944	21 845	47 582	30 579	137%	70%	71%	73%
Ouest (Allemagne)	7 622	6 369	3 864	17 855	-9%	-6%	-3%	-5%	9 404	24 747	57 709	25 417	113%	74%	52%	69%
Bavière	7 584	5 150	2 959	15 693	-7%	-9%	-5%	-7%	15 073	26 174	39 188	23 288	71%	71%	43%	62%
Danemark	10 799	7 056	3 622	21 477	-13%	-5%	-3%	-5%	5 339	19 079	67 364	20 343	126%	77%	60%	74%
Castille Léon	31 265	8 998	1 276	41 539	-12%	-17%	ns	-15%	12 986	32 655	ns	18 973	36%	36%	ns	36%
Intérieure (Espagne)	39 415	5 937	1 808	47 160	-19%	-19%	ns	-20%	11 114	32 203	ns	15 336	42%	44%	ns	45%
Bassin Parisien	1 319	9 307	16 476	27 102	ns	-3%	-4%	-4%	ns	30 930	75 587	57 328	ns	87%	78%	79%
Nord (France)	1 201	6 281	11 022	18 504	ns	-8%	-8%	-7%	ns	21 373	56 787	43 406	ns	77%	76%	73%
Ouest (France)	2 416	3 299	2 528	8 243	-1%	-5%	-2%	-4%	17 381	25 417	45 083	28 810	12%	65%	77%	62%
Centre Est (France)	555	2 929	2 856	6 340	ns	-5%	-3%	-5%	ns	36 341	79 372	53 613	ns	84%	88%	87%
Sud Ouest (France)	8 548	13 441	6 382	28 371	-8%	-8%	-5%	-6%	13 018	28 411	62 229	31 419	84%	92%	90%	90%
Grèce	128 655	14 905	1 357	144 917	-5%	-2%	-1%	-4%	7 890	26 805	56 039	10 269	27%	11%	11%	22%
Nord (Italie)	77 816	17 022	8 226	103 064	-16%	-14%	-10%	-13%	6 706	23 889	68 775	14 469	31%	26%	20%	25%
Sud (Italie)	99 061	11 121	3 121	113 303	-2%	-1%	-1%	-1%	6 826	24 523	61 409	10 061	37%	36%	29%	35%
Angleterre	1 847	8 466	15 809	26 122	ns	0%	-4%	-3%	ns	30 488	109 485	76 960	ns	73%	71%	72%

Sources : Calculs des auteurs, INRA Nantes

Annexe 10 : Les effets des propositions « Santer 2 » sur les exploitations laitières (OTEX 41 - 43)

Les premières propositions de réforme AGENDA 2000 (juillet 1997) ont fait l'objet de modifications publiées en mars 1998. Ces modifications, dites « Santer 2 » concernent principalement le secteur bovin. Elles se traduisent dans le cadre de ce travail de simulations micro économiques sur les exploitations laitières (OTEX 41 et 43) par :

- L'attribution de la prime aux fourrages ensilés sur la base des surfaces en maïs fourrage estimées (RICA 1993). La prime par hectare est revalorisée sur la base de l'aide unique aux grandes cultures.
- Une aide à la « vache virtuelle », soit une prime unitaire pour 5 800 Kg de lait produit compensant une baisse de 15% du prix de soutien du lait
- Des aides aux bovins mâles et aux vaches allaitantes ajustées aux nouvelles propositions en tenant compte d'une utilisation possible des fonds de flexibilité.. (voir première partie, chapitre I, tableau 3).

Les fonds de flexibilité nationaux octroyés dans le cadre de l'OCM viande bovine sont répartis selon les mêmes règles dans tous les Etats membres sur la base du cheptel primable à l'origine de la compensation (vaches laitières, vaches allaitantes et bovins mâles). L'augmentation des aides à l'extensification et la suppression des aides nationales au maintien des troupeaux allaitants n'ont pas été pris en compte. L'augmentation des quotas laitiers de 2% n'a pas été introduite dans cette simulation réalisée à structures constantes.

Une forte augmentation des aides directes dans les exploitations les plus intensives

La proposition « Santer 2 » est plus favorable que le projet initial aux exploitations laitières les plus intensives, celles réalisant en 1995 les revenus les plus élevés. En effet, l'attachement des paiements directs aux « vaches virtuelles » permet, dans ces exploitations à rendements laitiers élevés, une compensation plus importante de la baisse de produit brut par animal. De plus, ces exploitations détenant des surfaces en maïs fourrage bénéficient d'une augmentation d'aides pour ces surfaces au titre de l'OCM grandes cultures (tableau a).

Le montant d'aides directes par exploitation augmente entre 10 et 30% dans les zones intensives « Nord Allemagne », « Belgique », « Nord Italie », « Nord » et « Ouest » France, « Danemark » et « Pays Bas ». Cette augmentation est plus modérée (environ 5%) dans les exploitations laitières allemandes des zones « Ouest » et « Bavière » ; elles bénéficient en effet d'un nombre plus limité d'unités de primes liées aux références laitières. Dans les zones où les rendements laitiers sont plus faibles, le montant octroyé aux exploitations laitières est plus faible (de -1 à -19%) dans le cadre du projet « Santer 2 » qu'il ne l'était lors de l'application du projet initial. Ces exploitations ne bénéficient pas des aides spécifiques aux surfaces en fourrages ensilés. Les exploitations des zones « Nord Royaume Uni », « Angleterre », « Irlande », « Nord Espagne » et « Centre Est France » s'inscrivent dans ce schéma (tableau a).

Tableau a : Variations d'aides directes entre « Santer 1 » et « Santer 2 » (en écus par exploitation)

	Prime VL	Prime VA	Prime BM	Prime MF	Total
Angleterre (RU)	- 662	7	- 472	786	- 340
Nord (RU)	- 1 060	- 6	- 1 170	79	- 2 157
Danemark	382	2	- 147	2 011	2 248
Est (France)	- 580	- 6	- 481	1 695	628
Nord (Allemagne)	364	- 8	- 522	2 022	1 856
Nord (France)	- 430	- 15	- 718	2 974	1 811
Centre-Est (France)	- 1 524	- 51	- 100	768	- 906
Ouest (Allemagne)	- 467	7	- 279	1 237	498
Belgique + Lux	- 526	97	- 46	1 937	1 462
Ouest (France)	- 311	- 7	- 555	3 261	2 388
Bavière (Allemagne)	- 645	- 6	- 156	1 602	795
Pays Bas	2 069	49	- 91	1 738	3 765
Irlande	- 1 277	- 40	- 925	30	- 2 212
Nord (Italie)	1 091	10	- 45	1 214	2 270
Nord (Espagne)	- 455	2	- 7	71	- 389

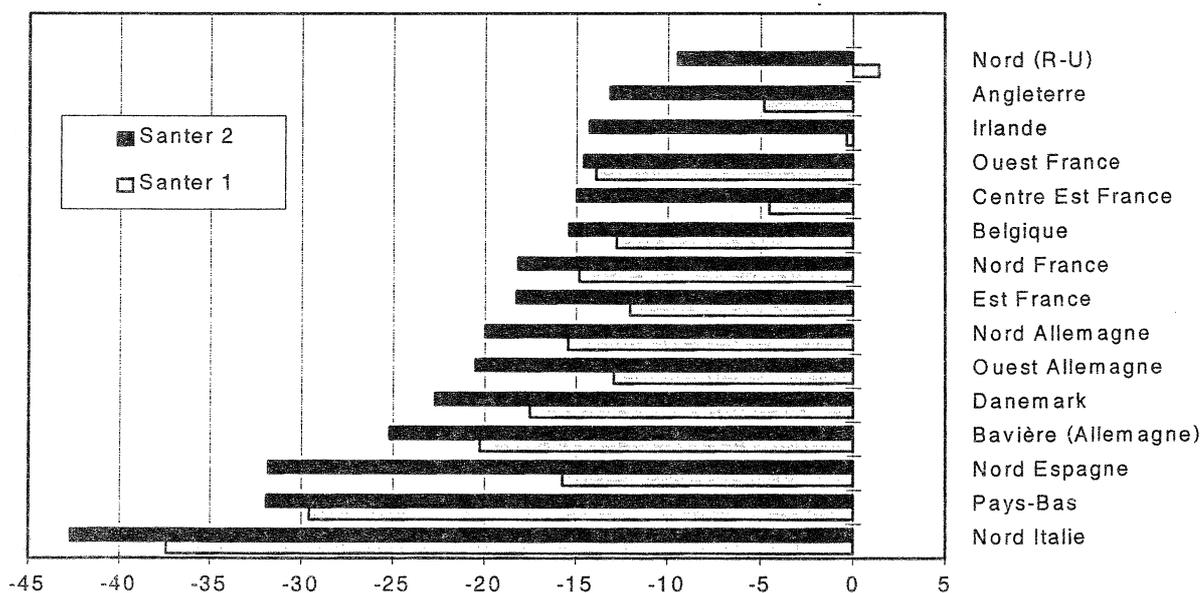
Source : Calculs des auteurs - INRA Nantes

Des baisses de revenu moyen dans toutes les régions

La baisse d'EBE observée suite à l'application mécanique des hypothèses « Santer 2 » sur les exploitations laitières européennes est globalement plus importante que celle relative au projet « Santer 1 ». Seules les exploitations de la zone « Ouest France » observent une relative stabilité de revenu entre les deux projets du fait, notamment, du poids des aides au maïs fourrage (3 261 écus / exploitation). Dans les exploitations laitières des zones les plus extensives, où les rendements laitiers sont faibles, (« Nord Royaume Uni », « Angleterre », « Irlande », « Nord Espagne » et « Centre Est France »), les simulations « Santer 2 » se traduisent par une baisse d'EBE significativement supérieure à celle du scénario « Santer 1 » (graphique b).

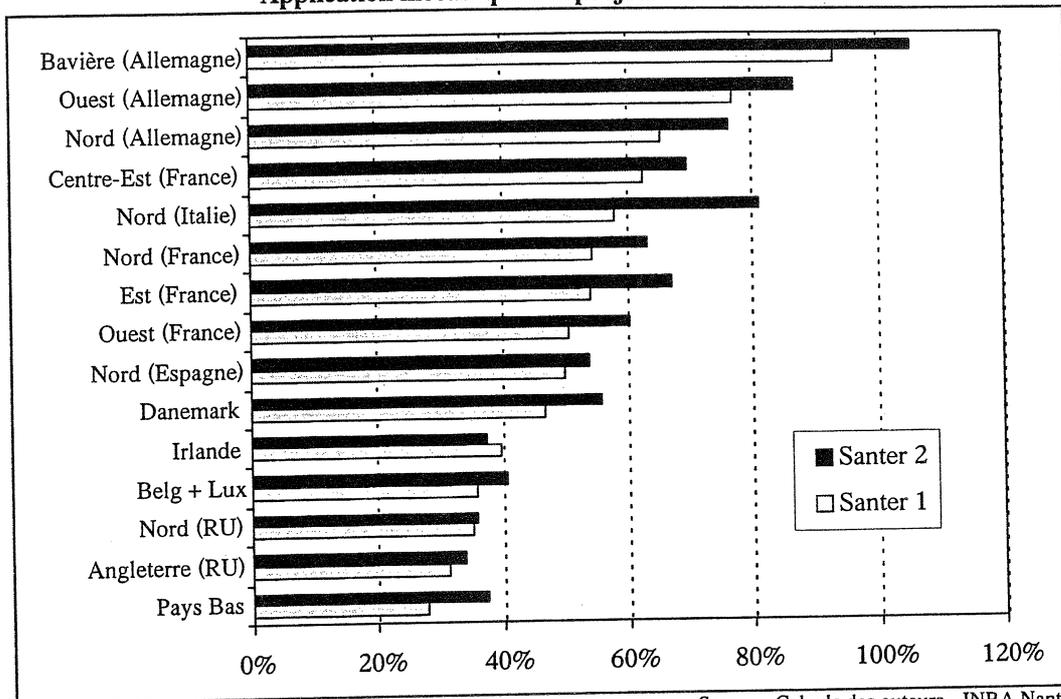
Graphique b : Variation de l'EBE dans les exploitations laitières (OTEX 41 et 43)
- En % de l'EBE 1995

Application mécanique des projets « Santer 1 et 2 »



Source : Calculs des auteurs - INRA Nantes

**Graphique c : Poids des aides directes en % de l'EBE « Santer » (OTEX 41 et 43)
Application mécanique des projets « Santer 1 et 2 »**



Source : Calculs des auteurs - INRA Nantes

La nouvelle proposition tend à accroître, dans la totalité des régions, le poids des aides directes dans la formation du revenu (graphique c). Cette évolution s'explique par la baisse accrue de l'EBE et par l'augmentation générale - à l'exception des régions à faible rendement laitier - du montant des aides directes.

La possibilité laissée à chaque Etat membre de répartir, selon des critères nationaux, une partie des aides directes à l'élevage ne devrait pas modifier significativement la hiérarchie existante entre les régions.